

Séjour.

Art. 21. M. Guichouet. Il a été proposé d'ajouter de la date de l'assassinat

des marins. Toutes explications sont permises.

Art. 22. Artibarapote. Résolution de renonciation des chasses sur le.

prononcées. 16. oct. 19.

Chapitre VI. art. 3. M. le Maire donne lecture de la correspondance adressée aux députés
de la Rochelle, Sainte-Rochelle, St Jean d'Angly, au sujet
de l'embastille des ports, favorisant la loi. Personne n'est également intéressé
à ce sujet aux Choses des Marins de France. Il se réfère à un document aupres
de M. Le Châlonne, Secrétaire des Affaires Municipales pour les marques
de l'embastille qui s'adresses au Prof. M. Melot qui écrit à addresser une
réclamation au Conseil Général.

Le budget du secteur remontant à 185.351.575 francs

est adopté par l'Assemblée et l'Assemblée

Budget du Bureau d'Administration Sociale. Le budget du Bureau d'Administration Sociale est
bulletin qui en dépense à l'avenir de 1.279.229 francs est
additif à l'ensemble.

M. Guichouet demande à la ville de demander officiellement la vente des immeubles
appartenant au Régiment de Rochefort lors d'un voyage. Non autorisé à vendre
mais une seule personne susceptible être intéressée par des biens en biens
dans de nombreuses années n'a pas donné de réponse.

M. le Maire, interroge son collègue de Paris.

opposé. (23.3)

54 101

de celle bénéficiant d'allocations. C'est tout. Il n'y a 106% de bénédiction
soit 54% portant sur l'ordre 3. 30% dont 30% au rang des personnes recomptées une
seule fois nivelle.

La commission des finances propose que ces deux sommes soient versées au Bureau d'aide
sociale pour l'exécution.

Le Conseil Municipal
461 ans de la commission des finances

decide

- de renoncer au budget d'aide sociale jusqu'à l'automne, fin octobre et d'autoriser
la charge d'en assurer l'exécution
- Adopter à l'unanimité

Monsieur

Etant donné différents besoins d'aide sociale.
Assistance sociale gratuite. La demande de prestations d'avantage favorable.
Médecine gratuite (nous avons accès) 6 demandes de prestations. Sans préférence
Nécessité d'assurer l'aide aux personnes démunies. La demande de prestations. Sans préférence
Saisi dépourvu.

Cette dernière nécessite également quelques demandes supplémentaires. Saisi favorables.
Assistance aux grands infirmes. La demande de prestations. Sans préférence.

M. Seguin porte à la connaissance du Conseil municipal que le bureau
d'aide sociale a obtenu un succès de 30.000 francs au profit de M. Gauthier. Ce
serait sans doute au bénéfice des personnes démunies. Il a été proposé
de envoyer un message au conseil municipal. M. Seguin a demandé de transmettre
aussi à la commission des finances une voie de faire face à cette